

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la SHMESP
Sorbonne amphithéâtre Turgot
14.10.2017

Absents excusés : Laurent Albaret ; Martin Aurell ; Michel Balard ; Christine Barralis ; Frédéric Boutoulle ; Loïc Cazaux ; Alexis Charansonnet ; Caroline Chevalier-Royet ; Danielle Courtemanche ; Florent Cygler ; Jean-Pierre Delumeau ; Patrick Demouy ; Sylvie Duval ; Anne-Marie Eddé ; Claude Gauvard ; Thomas Granier ; Olivier Guyotjeannin ; Marie-Clotilde Hubert ; Laurence Jean-Marie ; Jean-Philippe Juchs ; Klaus Krönert ; Véronique Lamazou-Duplan ; Jean-François Lassalmonie ; Bruno Lemesle ; Sandrine Lerou ; Julien Loiseau ; Laurent Macé ; Eliana Magnani ; François Menant ; Charles Mériaux ; Élisabeth Mornet ; Sylvain Parent ; Pierre Racine ; Charles de la Roncière ; Alain Saint-Denis ; Sumi Shimahara ; Andreas Sohn ; Pierre Thibault ; Maaïke van der Lugt ; Jean Verdon.

L'Assemblée générale est ouverte à 10h10, par un mot du président qui adresse ses remerciements à l'ensemble des participants et, plus spécifiquement, à Marielle Lamy qui a permis que cette assemblée se tienne dans l'amphithéâtre Turgot de la Sorbonne. Il présente également les excuses du bureau pour la lourdeur qu'a pu représenter l'obligation d'inscription préalable : celle-ci répondait à une exigence de la Chancellerie de pouvoir détenir une liste des personnes autorisées à accéder au site de la Sorbonne.

Vie de la Société

Le président évoque la **mémoire** de notre collègue Gabrielle Démians d'Archimbaud, décédée le 2 août 2017, qui, bien que ne faisant pas partie de la SHMESP, avait contribué aux liens étroits qui unissent, au sein de notre société, historiens et archéologues : professeur d'archéologie médiévale à l'Université Aix-Marseille, elle fut pionnière dans sa discipline et fondatrice du Laboratoire d'archéologie médiévale d'Aix-en-Provence dans les années 1970. Ses travaux sur le village de Rougiers avaient posé les bases d'une nouvelle archéologie de la vie matérielle. Elle laisse une œuvre considérable, principalement consacrée à l'archéologie de la Provence et du village médiéval, à l'archéologie monumentale et à celle des objets du quotidien. Elle avait été promue, en février 2016, au grade d'Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres. Une minute de silence est observée.

En raison d'élections ou de mouvements au sein des établissements universitaires, un certain nombre de mandats ont dû être renouvelés au sein du **Comité** ou des représentants remplacés. De même, certains sièges vacants à l'issue de la dernière assemblée doivent être pourvus. Les nouveaux candidats au Comité sont : Xavier Héлары (Lyon 3), Danielle Courtemanche (Littoral Côte d'Opale), Valérie Theis (ENS Ulm), Maaïke Van der Lugt (Versailles-Saint Quentin en Yvelines), Nénad Féjic (Martinique). La liste est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général présente ensuite les **nouveaux membres** sociétaires, associés et associés temporaires de la société :

Sociétaires

Professeurs : Anna Caiozzo (Bordeaux), Rosa Maria Dessì (Nice), Alban Gautier (Caen), Frédérique Lachaud (Paris 4), Julien Loiseau (Aix-Marseille), Giuliano Milani (Marne-la-Vallée), Valérie Theis (ENS Ulm), Emmanuelle Tixier du Mesnil (Nanterre), Maaïke Van der Lugt (Versailles-Saint-Quentin)

Maîtres de conférences : Serge Bouchet (La Réunion), Thomas Brunner (Strasbourg), Harmony Dewez (Poitiers), Raul Estanguí Gomez (Paris 1), Florian Gallon (Toulouse), Lucie Malbos (Poitiers), Warren Pézé (Créteil), Mathieu Vivas (Lille).

CNRS : Élisabeth Lusset (CR / LaMOP), Aude Mairey (DR/ LaMOP).

Associés

Camille Bataille (parrains Véronique Gazeau et Corinne Péneau) ; Rolf Grosse (parrains Véronique Gazeau et Laurent Morelle) ; Jean-Claude Meuret (parrains Daniel Pichot et Isabelle Mathieu) ; François Otchakovsky-Laurens (parrains Thierry Pécout et Pierre Savy) ; Giovanni Stranieri (parrains Dominique Valérian et Sylvain Parent)

Associés temporaires

François Arbelet (parrains Dominique Barthélemy et Xavier Hélyary) ; Adrien Carbonet (parrains Élisabeth Crouzet-Pavan et Thierry Dutour) ; Marco Conti (parrains Jean-Louis Gaulin et Armand Jamme) ; Pierre-Bénigne Dufouleur (parrains Élisabeth Crouzet-Pavan et Jean-Baptiste Delzant) ; Maxime Fulconis (parrains Élisabeth Crouzet-Pavan et Jean-Baptiste Delzant) ; Emmanuel Melin (parrains Franck Collard et Véronique Beaulande), Wilfrid Tannous (parrains Damien Coulon et Stéphane Péquignot).

Le **rapport financier** est ensuite présenté par le trésorier qui fait état d'une augmentation des recettes liées à un rattrapage des cotisations. Marlène Hélias-Barron et Michel Kaplan se portent volontaires pour être commissaires aux comptes. Pascal Montaubin rappelle que l'article 6 du règlement intérieur prévoit que les commissaires aux comptes soient désignés dès l'assemblée du congrès de printemps, afin de leur permettre d'avoir le temps d'examiner les comptes. Il conviendrait que cet aspect du règlement soit appliqué dès l'année prochaine. Stéphane Péquignot s'engage pour le bureau à ce que cette disposition soit appliquée dès l'année prochaine, mais demande à ce que l'assemblée accepte cette désignation tardive pour cette fois.

Bilan financier

Comptes	1^{er} janvier 2016	31 décembre 2016
Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France	3.855,42 €	6.792,39€
CCP	453,10 €	5.506,14 €
Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France	34.631,50 €	34.891,24 €

Dépenses	2016	Rappel 2015
Congrès	7.793,69 €	7.367,67 €
• dont subvention à l'Université d'Artois	5.800,00 €	
• dont bourses	800,00 €	2.600,00 €
Bureau, timbres, site	2.079,58 €	1.351,71 €
Bourses IMC Leeds	2.000,00 €	1.750,00 €
Publications	2.557,50 €	71,27 €
Blois	611,70 €	258,20 €
Frais bancaires	287,14 €	310,53 €
MAIF	651,89 €	409,82 €
Total	15.981,50 €	14684,94 €

Recettes	2016	Rappel 2015
Cotisations, annuaires, timbres	19.255,51 €	9.798,10 €
Inscriptions aux congrès	4.716,00 €	4.435,00 €
Intérêts bancaires	259,74 €	309,55 €
Bourses IMC Leeds	—	—
Divers	—	80,91 €
Total	24231, 25 €	14623,56 €

Prévisions de dépenses	2017
Congrès	13.000,00 €
• dont inscriptions Jérusalem (CRFJ)	7.225,00 €
• dont subvention CRFJ	2.000,00 €
• dont bourses Jérusalem	2.800,00 €
Bureau	2.000,00 €
Publications	2.500,00 €
Bourses IMC Leeds	1.250,00 €
Site internet	400,00 €
MAIF	350,00 €
Frais bancaires	300,00 €
Total	19.800 €

Prévisions de recettes	2017
Cotisations, annuaires, timbres	10.000,00 €
Intérêts bancaires	250,00 €
Bourses IMC Leeds	2.050,00 €
Inscriptions Jérusalem	7.225,00 €
Total	19.525,00 €
Déficit prévu	275 €

Il est proposé que le **tarif de la cotisation 2018** reste inchangé, soit 25€ pour les sociétaires et membres associés et 20€ pour les membres associés temporaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le trésorier rappelle que, pour le paiement des cotisations, les membres de la société sont invités à privilégier un virement bancaire, par rapport aux chèques.

- Paiement par virement bancaire :
Nom : Société des Historiens Médiévistes
Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France
Agence : Paris-Pernety
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145
BIC : CEPFRPP751
Veuillez impérativement indiquer vos nom et prénom dans le message accompagnant le virement.
- Paiement par virement postal (à éviter pour les virements internationaux) :
Nom : Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public
Compte : 31 731 78 X La Source
- Paiement par chèque :
Ordre : SHMESP ou Société des Historiens Médiévistes
À adresser à Stéphane Péquignot 47 rue Clisson 75013 Paris
Dans le cas de chèques collectifs (par ailleurs très appréciés), merci de noter au dos de ceux-ci les noms des collègues cotisants.

Lors de l'assemblée générale du 22/10/2017 avait été évoquée la possibilité de **rendre gratuite la première année de cotisation**. Il avait été décidé de rapporter la discussion à cette assemblée. Les réponses peu nombreuses aux questionnaires envoyés ne permettent pas de se faire une idée du choix des sociétaires : le président invite donc à rouvrir la discussion. J.-Ph. Genet et G. Sideris précisent que cela a été expérimenté à l'APHG et que cela n'a eu aucune incidence sur le nombre d'adhérents. En revanche, cela a invité l'APHG à réfléchir aux dispositions susceptibles d'attirer les jeunes collègues. P. Montaubin se demande si cela répondrait à une désaffection des jeunes collègues pour la SHMESP, ce qu'il n'observe pas : est-ce le cas ? A. Grémois répond que le problème vient surtout des directeurs de recherche qui incitent ou non leurs doctorants à adhérer à la SHMESP, certaines universités semblant pratiquer une forme d'auto-censure. Pour V. Gazeau, il y a deux choses différentes : entrer à la SHMESP et payer sa cotisation. Les nouveaux adhérents vont-ils payer ensuite leur cotisation ? A. Grémois souligne que le défaut de paiement des cotisations ne vient presque jamais de nouveaux membres ayant exprimé le désir d'adhérer à la société.

Pour D. Valérian, le défaut de paiement de la cotisation pose également la question de la conservation de la fiche dans l'annuaire : est-ce un annuaire des médiévistes ou des sociétaires ? P. Bauduin rappelle que ces doctorants qui veulent adhérer doivent avoir des charges d'enseignement. D. Valérian ajoute que le bureau souhaiterait que le règlement intérieur soit modifié pour que ce critère ne soit plus appliqué aux doctorants. En effet, il y a des membres du CNRS qui sont sociétaires de plein droit et n'ont pas obligatoirement de charges d'enseignement. Pour, V. Beaulande, ceux qui ne cotisent pas ne reçoivent pas

l'annuaire, c'est déjà un argument car l'annuaire est un outil important. Elle pense en effet que cet annuaire est davantage un annuaire des médiévistes que des sociétaires, mais elle insiste sur le fait que l'obtention de l'annuaire doit être conditionnée au paiement. P. Montaubin ajoute que le paiement de la cotisation est l'expression du lien à l'association. Il faut être moins libéral et généreux, et vérifier que les membres qui votent soient à jour de leur cotisation. T. Kouamé demande si ceux qui ne cotisent pas répondent aux sollicitations pour mettre à jour leur fiche dans l'annuaire. Si ce n'est pas le cas, ils s'excluent d'eux-mêmes de l'annuaire. A. Destemberg répond qu'il n'y a pas de corrélation systématique : certains collègues qui ne cotisent plus veillent toujours à la mise à jour de leur fiche dans l'annuaire. G. Sidéris insiste sur le fait que l'on peut être membre d'une association sans payer sa cotisation : il n'y a pas de lien entre les deux. Il ne s'agit donc pas d'une règle générale aux associations, mais d'une décision propre à la SHMESP. Il est courant dans les associations d'accepter des rattrapages de cotisation avec plusieurs années de retard. En ce qui concerne l'annuaire, sa valeur réside dans le fait d'être le plus exhaustif possible : si on procède à un tri, on fait perdre de la valeur à cet outil.

R. Le Jan rappelle que cette discussion a déjà eu lieu et un nettoyage avait été fait il y a quelques années. On peut en effet être membre d'une société, sans payer la cotisation. V. Gazeau invite à la souplesse et demande quels chiffres cela représente-t-il ? A. Gréois répond que sur un fichier de plus de 600 personnes, la moyenne haute des cotisations perçues s'élève à 450 cotisants. P. Montaubin rappelle que les statuts et règlements prévoient que sont membres de la société ceux qui sont à jour de leur cotisation. Il faut, selon lui, appliquer les statuts et règlements. J.-Ph. Genet explique qu'il cotise à l'association des amis de l'IHA et que chaque année il reçoit une attestation de cotisation utilisable devant les impôts : pourquoi ce n'est pas le cas de la SHMESP ? D. Valérian répond que ceci est lié au statut d'utilité publique d'une association, qui n'est pas notre cas, et que les critères pour le devenir sont trop contraignants pour que le présent bureau aspire dans l'immédiat à ce que la SHMESP le devienne.

La proposition de gratuité de la 1^{ère} année d'adhésion est mise au vote : Contre : 44 ; Pour : 10 ; Abstention : 16. La proposition est rejetée.

M. Kaplan, au nom des deux commissaires aux comptes, valide les comptes et félicite les trésoriers du travail réalisé. Mise au vote du quitus au trésorier : adopté à l'unanimité.

Le président présente le rapport moral du bureau. Le travail engagé depuis un an par le nouveau bureau s'inscrit dans la continuité de l'œuvre du bureau précédent. Il s'agit d'un travail en collaboration avec les autres associations d'historiens : une lettre a notamment été envoyée aux candidats à la présidentielle, même si les réponses furent décevantes ; notre collaboration est surtout efficace avec SoPHAU, avec laquelle deux tables rondes ont été organisées en 2016 et 2017 à l'occasion des Rendez-vous de l'Histoire à Blois. Une réunion est prévue avec le successeur de Jean-Claude Caron, à la tête de l'AHCESR, quand celui-ci sera connu (7 novembre), pour préparer notamment des réunions avec les nouvelles équipes aux ministères.

La SHMESP a été également très engagée dans la coordination de la préparation des concours, à l'initiative de la présentation de la bibliographie et avec la poursuite de l'expérience de la constitution et du partage de dossiers préparatoires. Alban Gautier, Magali Coumert, Thomas Lienhard et Charles Mériaux sont à cet égard chaleureusement remerciés.

Un chantier important a également été entrepris au sujet des postes proposés dans l'enseignement supérieur et la recherche : une commission sur les docteurs (et

doctorants) sans poste dans le supérieur a été créée (cf. infra) ; un travail d'amélioration de l'information sur la mise au concours des postes, avec affichage sur le site de la SHMESP des dates et compositions de comités de sélections, a également été entrepris : les informations recueillies ont été transmises à l'Association française d'histoire économique pour publication sur son site Internet. Enfin, une enquête a été initiée auprès du comité pour permettre d'observer de façon rigoureuse l'état et l'évolution des postes au sein des différents établissements (cf. infra).

Un autre chantier fut celui de l'amélioration des outils de communication de la SHMESP : le format de la lettre de liaison a gagné en lisibilité, de même que le site Internet vient d'être entièrement revu (cf. infra)

Docteurs sans poste

Le président souhaiterait à présent, et avant de revenir sur des éléments liés à la vie de la société en début d'après-midi, que l'assemblée se penche sur la question des docteurs sans poste dans le supérieur.

Annick Peters-Custot, vice-présidente de la SHMESP et responsable de la Commission pour les chercheurs sans poste dans le Supérieur, dresse un rapide bilan des actions menées depuis la création de cette Commission, lors de l'AG précédente, le 22 octobre 2016. Elle rappelle que cette mission était une priorité du nouveau Bureau de la SHMESP, liée à la pénurie récurrente de postes de titulaires dans les universités françaises et au CNRS ; et que la préoccupation du Bureau, que devraient partager tous les collègues, n'est pas uniquement altruiste, mais qu'elle part du constat qu'une bonne partie de la recherche en histoire médiévale est désormais réalisée par des collègues qui ne disposent pas d'un poste statutaire dans le Supérieur et qui cherchent avec énergie à poursuivre des activités de recherche tout en étant, pour la plupart, enseignants dans le secondaire, voire – comme l'a rappelé à juste titre Anne-Marie Helvétius durant la discussion – dans l'enseignement primaire.

La Commission a rapidement fonctionné, puisqu'une première réunion a eu lieu le 27 janvier 2017 pour définir une feuille de route, un calendrier d'actions et, entre autres :

a. L'établissement d'un questionnaire destiné aux collègues concernés, afin de dresser un état des lieux : la rédaction du questionnaire, en collaboration avec la SoPHAU, a été longuement discutée, et le questionnaire a été ensuite diffusé, ce qui constitua en soi un travail ardu, nécessitant de contacter les directeurs de laboratoires et de passer par l'APHG. Il s'agissait aussi, par le biais de ce questionnaire, de constituer un corpus de propositions insérées dans le contexte plus large de la valorisation du doctorat, mais centrées en particulier sur les conditions de travail de recherche des enseignants du secondaire.

b. Sans attendre le questionnaire, parvenir à la définition d'un ensemble de demandes à adresser aux ministres et membres de l'administration et recteurs pour évoquer la question des chercheurs dans l'enseignement secondaire, et des moyens à mettre en œuvre pour concilier leurs activités, et donc, avant tout, reconnaître lesdites activités. La lettre réalisée, signée des présidents des quatre sociétés d'historiens du supérieur et du président de l'APHG, a été envoyée le 17 mars 2017 (elle est restée sans réponse). Elle a été transmise aux membres de la SHMESP dans la lettre d'information n° 98 d'avril 2017 (<https://link.simple-mail.fr/c/443/762029f33f0b26ff1724e1990c081982b74680802fd258096e6a66998d3103fb>).

c. Réfléchir aux moyens de mieux intégrer ces collègues sans poste dans le supérieur dans les activités des laboratoires, afin de soutenir du mieux possible leurs activités de recherche.

Pour l'ensemble de ces points, la Commission de la SHMESP travaille en concertation étroite avec l'APHG (par le biais de son président, Franck Collard, également membre de la Commission) et avec la SoPHAU, par l'intermédiaire de Laetitia Graslin, chargée au sein de la SoPHAU de ces questions. Les présidents de l'AHMUF (historiens modernistes) et de l'AHCESR (historiens contemporanéistes) ont été informés des démarches entreprises et, pour certaines d'entre elles, s'y sont associés.

Le questionnaire comportait 42 questions et a fait l'objet de 113 réponses issues de chercheurs en histoire médiévale et ancienne (auxquels s'ajoutent quelques historiens modernistes). La plupart des réponses proviennent de collègues actifs dans le secondaire (ou y ayant été). On peut insister sur le fait que le questionnaire n'a pas, malgré tous les efforts fournis, touché l'ensemble des individus concernés, loin de là. Relevons que la très grande majorité des personnes qui ont répondu (111 sur 113) poursuivent des activités de recherche ou en manifestent l'envie. Au bout du compte, cette masse quantitative justifie la démarche de la Commission et la mission qu'elle s'est fixée, avec l'accord de l'AG, car si l'essentiel reste, à l'évidence, de lutter pour l'ouverture de postes dans le Supérieur, aucune volonté politique n'envisagera dans les années à venir de créer plus de cent postes dans le Supérieur en histoire ancienne et médiévale, et donc ne permettra de redéployer toutes ces personnes dans le Supérieur.

À la lecture des réponses, on a constaté de véritables attentes, et un sentiment diffus et positif lié à la reconnaissance, *via* le questionnaire, d'une situation professionnelle souvent subie et parfois difficile à vivre ; et une soif de considération dont nous n'avons peut-être pas pris la mesure avant de lancer cette enquête.

Parallèlement, une seconde réunion de la Commission s'est déroulée le 19 avril 2017, avec le Président de la SHMESP et quelques membres de la SoPHAU. La réflexion s'est tournée vers trois directions principales, liées aux réponses du questionnaire portant sur les causes des difficultés rencontrées pour continuer à faire de la recherche :

- 1. L'intégration des chercheurs dans les laboratoires
- 2. La question de l'accès aux B.U. et aux revues et ressources en ligne.
- 3. La circulation de l'information

1. L'intégration des chercheurs dans les laboratoires et dans les réseaux de chercheurs.

Cette question est essentielle pour rompre l'isolement de nos collègues et améliorer leurs conditions de recherche. Le nœud du problème repose en partie sur le statut de membre associé de laboratoire et sur la « disparition » des docteurs des radars des centres de recherche, au bout d'un temps variable, mais souvent bref (un à trois ans).

Par ailleurs, les discussions aboutissent rapidement à la question des modes d'évaluation (quantitatifs) des laboratoires par l'HCERES, lesquels ne tiennent compte que des publications des statutaires, rejetant dans le néant celles des membres associés. Des pans entiers de la recherche ne sont donc pas comptabilisés, en raison d'un modèle d'évaluation repris des sciences dures, mais inadapté aux pratiques des sciences sociales. Il conviendrait donc de revoir les critères de l'HCERES en faisant comprendre la diversité des pratiques et des situations au regard de la recherche puisque, chose impensable en sciences dures, dans les SHS il est possible de poursuivre des activités de recherche importantes et intéressantes sans avoir de poste statutaire dans le supérieur.

Il est non seulement injuste de ne pas considérer toute cette production scientifique, mais cela est même inopportun : pour l'évaluation de la recherche à

l'international, il vaudrait la peine de la prendre en compte, en élargissant du reste cette revendication aux littéraires, sociologues, philosophes, etc.

On peut probablement compter sur le fait que, si l'HCERES accepte de compter les publications des membres associés (sauf rattachements à titre secondaire), la politique de laboratoire à l'égard de ces membres associés changera et la visibilité durable des docteurs, y compris ceux qui n'ont pas de poste dans le Supérieur, sera plus soutenue.

Un nombre important de nos collègues a, dans les questionnaires, demandé une modification de l'attitude des laboratoires – et des chercheurs et enseignants-chercheurs – à l'égard des chercheurs sans poste dans le supérieur, ce qui passe par :

- Un accès aux ressources numériques des laboratoires (quand elles existent)
- Une adresse électronique de l'université (il n'en existe généralement pas des laboratoires). Il est étrange de constater qu'on peut disposer d'une adresse universitaire parce qu'on tient un TD, et qu'on ne le peut quand on est chercheur associé publiant et actif.
- Une page personnelle liée aux laboratoires.

Pour ce qui est de l'adresse universitaire, l'obtention en est difficile de fait pour des raisons de blocage administratif ; on pourrait suggérer aux universités de laisser leurs docteurs conserver dans leurs fichiers, pendant 10 ans, leur adresse universitaire, ce qui du reste permettrait de faciliter le suivi des étudiants après leur sortie de l'université, et toutes les opérations de statistiques sur le destin professionnel desdits étudiants.

2. La question de l'accès aux B.U. et aux revues et ressources en ligne

Isabelle Guyot-Bachy, en charge de ce dossier, prend la parole pour en exposer les éléments.

1. L'accès aux BU est une demande récurrente des docteurs en poste dans le secondaire, désireux de poursuivre une activité scientifique. Ils souhaiteraient des ouvertures plus régulières le samedi, pouvoir emprunter des ouvrages à domicile et accéder à distance aux ressources en ligne. Or, après un tour d'horizon des sites des BU, il apparaît que ces collègues, sauf à relever de critères sociaux bien spécifiques, doivent acquitter des droits d'inscription, qui dépassent souvent et fortement le montant fixé par le ministère.

2. La notion de participation aux frais de fonctionnement est incontournable. Elle passe pour les étudiants par les frais d'inscription et, pour les personnels universitaires (y compris vacataires), par la subvention de leur établissement aux services de la documentation. Dans un contexte de pénurie et de désengagement de l'État, les BU sont contraintes à être de moins en moins généreuses à l'égard de ceux qui ne relèvent pas directement de leur périmètre. La Bibliothèque de la Sorbonne, qui accueillait gratuitement les chercheurs provinciaux et étrangers, a décidé récemment de faire payer des droits d'inscription de 40 € aux lecteurs extérieurs à ses cinq universités de rattachement.

3. Préconisations de la commission

a. On laissera de côté pour le moment la question épineuse de l'accès à distance aux ressources numériques. Il faudrait voir si l'association à un laboratoire universitaire permet d'obtenir cet accès et, par ailleurs, sans doute concentrer les discussions sur quelques bibliothèques stratégiques : Sorbonne, ENS Lyon, BN...

b. À court terme en revanche, par le biais de son site, la SHMESP pourrait faire connaître aux docteurs sans poste dans l'ESR les opportunités locales. Elles existent : des conventions passées par certaines BU avec les conseils généraux permettent à des collègues, enseignant en CPGE ou rattachés aux ESPE d'obtenir la gratuité ; quelques

universités ont étendu également la gratuité à tous les enseignants du secondaire du département ou de l'académie.

c. Autre voie à explorer, **la mise en place d'une convention** entre le MEN le MESR, sur le modèle de celle qui existe déjà avec le Ministère de la Culture et qui permet aux enseignants d'accéder gratuitement aux musées nationaux.

d. Dans tous les cas, la recherche de solution doit passer par des **négociations entre ministères et avec l'Inspection générale des Bibliothèques Universitaires**. La commission souhaite alerter l'Inspection générale des bibliothèques sur cette question et solliciter un rendez-vous avec son doyen. Mais, pour que la démarche ait quelques chances d'obtenir des résultats, il vaudrait mieux qu'elle soit le fait des 4 sociétés d'historiens du supérieur et que l'on ait au préalable évalué la population concernée.

Une discussion s'engage à l'issue de la présentation de ce rapport : D. Valérian demande si une adresse électronique universitaire est nécessaire pour s'inscrire dans une bibliothèque, car cela ne semble pas être le cas partout. M. Kaplan pense qu'il est possible de négocier avec la BIS une inscription payante (inévitablement) pour les titulaires des doctorats. Par ailleurs, les IG des bibliothèques n'ont pas d'autorité sur la politique d'accès aux bibliothèques qui relève de l'autorité des directeurs de bibliothèque et présidents d'universités dont les bibliothèques dépendent. T. Kouamé répond qu'il n'y a pas de besoin d'adresse électronique universitaire pour s'inscrire dans une bibliothèque mais seulement nécessité de justifier du besoin de fréquenter celle-ci : cela n'est donc pas très difficile pour un docteur. Il ajoute que nous sommes dans un très mauvais contexte car le ministère a des demandes toujours plus importantes envers les bibliothèques avec une dotation qui n'a pas augmenté depuis 10 ans. C. Tignolet rappelle que les bibliothèques paient pour l'accès aux portails de revues en ligne en fonction du nombre d'utilisateurs : il y a donc une logique qui va dans le sens d'une fermeture du lectorat pour des raisons budgétaires. A. Beauchamp se pose la question du surcoût réel pour les bibliothèques de permettre un emprunt plus long et de plus d'ouvrages. T. Kouamé répond que dans le cas de la BIS, le stockage ayant été externalisé à Marne-la-Vallée, chaque emprunt coute 3€ par volume. E. Vallet note que 2 tarifs différents existent à la BIS : 10€ pour consulter sur place et 40€ pour utiliser de l'extérieur les ressources numériques. Par ailleurs, il demande où en sont les laboratoires dans cette réflexion sur l'intégration des chercheurs sans poste. A. Peters-Custot répond que le chantier est encore ouvert car nous avons été confrontés des situations très variables selon les laboratoires, dont certains font parfois « la chasse aux associés » pour des questions comptables. P. Bauduin souligne que, dans la bibliographie générale des laboratoires, la production des associés est souvent intégrée. A. Mairey précise cependant que, dans les UMR, le CNRS ne reconnaît pas le statut d'associé, et donc leur publication n'entre pas dans le bilan de l'HCERS. G. Sideris suggère de dissocier les docteurs sans postes et ceux qui sont dans le secondaire : dans le second cas des négociations existent et sont possibles et cette question doit donc aussi être transmise aux syndicats.

3. La circulation des informations (appels à communication, ouverture de postes...)

Dans ce domaine aussi, la Commission a été active. Considérant que la SHMESP souhaite jouer un rôle dans la circulation de l'information, et constatant que les jeunes chercheurs sont parfois mal renseignés, mal préparés et désemparés face aux démarches administratives qu'ils doivent réaliser au moment de leur soutenance ou à l'égard de l'administration de l'Éducation nationale, deux personnalités actives de la Commission pour les chercheurs sans poste, Amélie De las Heras et Roxane Chilà ont composé un

vade-mecum à l'usage des jeunes chercheurs, publié sur le site de la SHMESP, et récemment revu. Il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.shmesp.fr/spip.php?article688>

Dans le même ordre d'idée, émerge aussi la proposition de créer une fonction, au Bureau, d'adjoint à la commission numérique, afin de fluidifier la circulation de l'information, dont l'exigence de vélocité est toujours plus forte.

Le président propose de clarifier aussi les **statuts de membres associés et d'associés temporaires**, en soumettant à l'AG une proposition de modification du règlement intérieur de la SHMESP, qui consisterait à élargir le statut d'associé temporaire à des doctorants n'ayant pas de charge d'enseignement. Pour P. Montaubin, la SHMESP doit rester une association professionnelle, accueillant ceux qui sont des enseignants-chercheurs. F. Collard rappelle l'article 6 ne formule pas ce critère des charges d'enseignement. Pour J.-Ph. Genet, il s'agit de prendre en compte la réalité du paysage universitaire car les collègues dans le secondaire participent de deux manières à la vie de l'université : par leurs recherches dans les laboratoires et parce qu'ils constituent le vivier des chargés de cours. Il s'agit donc d'un état actuel dont il convient de tenir compte. T. Kouamé rappelle que la nécessité des deux parrains pour entrer dans la société est une garantie de la qualité des demandeurs. A.-M. Helvétius demande ce que la SHMESP peut leur apporter ? D. Valérian répond : être dans l'annuaire, recevoir les informations, se sentir reconnu, bénéficier d'éventuelles bourses, avoir une visibilité qu'ils réclament. A. Peters-Custot signale que la SHMESP est aussi intervenue pour des questions de détachement ou mise en disponibilité. V. Gazeau insiste sur le fait que les congrès accueillent des jeunes qui ne font pas partie de la SHMESP : ils doivent, selon elle, être accueillis. E. Tixier du Mesnil ajoute qu'ils font, selon elle, partie du métier. G. Sideris demande si la SHMESP veut produire une motion sur ce point à envoyer aux laboratoires ? P. Bauduin ajoute qu'une motion doit toucher les laboratoires mais aussi les agences d'évaluation. Il conviendrait en outre d'ajouter les membres associés issus d'institutions patrimoniales, car il y a des musées et pas seulement des conservateurs de bibliothèques et archives. Pour G. Sideris et T. Kouamé, il faut que l'AG puisse statuer sur les associés. M. Kaplan est pour que tous les doctorants aient accès au statut d'associé temporaire. La modification suivante est soumise au vote des membres du comité :

1. Composition de la société

L'article 6 des statuts est précisé par les dispositions ci-après :

Pourront être admis en qualité de membres associés permanents les docteurs, enseignants-chercheurs, chercheurs de disciplines concernant le Moyen Âge, conservateurs d'archives, de musées et de bibliothèques spécialistes d'histoire médiévale et toute personnalité française ou étrangère dont le comité jugerait la collaboration utile.

Pourront être admis en qualité de membres associés temporaires les doctorants inscrits dans des disciplines concernant le Moyen Âge, pendant la durée de leur thèse.

Chaque dossier de candidature, présenté par deux parrains, sera adressé, deux mois avant l'Assemblée générale statutaire, au Bureau de la Société. Le Bureau transmet les demandes jugées recevables au Comité qui décide de l'admission des membres associés et associés temporaires.

Abs : 3 ; Pour : 23. La modification suivante est adoptée :

4. Après le bilan, les projets

Nous voulons prendre rendez-vous commun, avec les présidents des sociétés d'histoire (SHMESP, SoPHAU, AHMUF et AHCESR) et le président de l'APHG, afin de porter nos revendications au ministère de l'Éducation nationale

Pour cela il convient de se mettre d'accord car il ne paraît pas opportun de reprendre toutes les demandes et revendications exprimées dans le questionnaire. En particulier, certains collègues réclament un statut spécifique d'enseignant-chercheur dans l'Éducation Nationale. Cette demande risque fort de rencontrer l'opposition des syndicats.

En revanche, certaines idées nous semblent importantes à défendre. La réunion de l'AG a paru un moment de discussions sur les propositions à porter devant nos instances de tutelle. Pour ce faire, il est possible de se reporter aux axes évoqués dans la lettre du 17 mars 2017, diffusée par le biais de la Lettre de la SHMESP n° 98 (avril 2017) et accessible [ici \(https://link.simple-mail.fr/c/443/762029f33f0b26ff1724e1990c081982b74680802fd258096e6a66998d3103fb\)](https://link.simple-mail.fr/c/443/762029f33f0b26ff1724e1990c081982b74680802fd258096e6a66998d3103fb).

A. Fossier souligne que si les syndicats sont frileux, ce ne sont toutefois pas eux qui sont les instances de dialogue de la SHMESP. J.-Ph. Genet insiste sur le fait qu'il faut mettre en valeur dans la négociation les aspects positifs de cette reconnaissance pour l'enseignement secondaire. De son côté, V. Beaulande remarque que cette problématique ne concerne pas que les historiens et demande si la SHMESP a pris contact avec les sociétés des autres disciplines. D. Valérian répond qu'il y a des liens avec les littéraires, mais ajoute que, plus on est nombreux, plus la coordination est difficile. Pour A.-M. Helvétius, notre première ambition doit être d'obtenir des postes dans le supérieur, il ne faut donc pas porter un discours contradictoire qui conforte la situation des docteurs dans le secondaire. Il faut par ailleurs intégrer les enseignants du primaire, dont certains sont docteurs, et plus largement dans l'ensemble du service public. M. Kaplan insiste sur le fait qu'il faut distinguer ce qui concerne les doctorants, et qui semble plus facile à obtenir, et les docteurs pour lesquels le statut est important. Il faut tenir compte de l'organisation de la loi de finance qui distingue mission de l'enseignement secondaire et supérieur : faire comptabiliser des heures effectuées dans le supérieur pour un enseignant du secondaire est très difficile.

D. Valérian dresse un premier bilan de la discussion : il se dégage une position de l'AG qui est de porter les revendications sur l'amélioration des conditions des docteurs et doctorants dans le secondaire mais pas sur l'évolution des statuts. F. Collard suggère qu'il faut profiter du moment politique, auprès de la DEGESCO et du cabinet du ministre, où il y a une certaine ouverture à des discussions. J. Claustre s'inquiète : quelles propositions vont être portées par la SHMESP ? Certaines dans la liste lui apparaissent fantasques. D. Valérian répond que les propositions seront larges. J. Claustre insiste : le bureau demande-t-il un « chèque en blanc » pour porter ces propositions très hétéroclites ? Le nom de la SHMESP sera associé à quelles propositions précisément ? A. Peters-Custot répond que la liste des propositions soumises est issue des questionnaires, mais que c'est à l'AG de se positionner sur celles que la SHMESP portera. É. Lecuppre-Desjardin demande que le bureau fasse une synthèse des propositions qui peuvent être portées par la SHMESP, l'adresser aux membres pour que l'AG se prononce et que le bureau soit en effet mandaté. D. Valérian rappelle que les propositions seront portées par les quatre associations d'historiens du supérieur, qu'elles seront le fruit d'un consensus entre elles, qui ne devrait pas aboutir au soutien de propositions fantaisistes.

Trois propositions sont mises au vote, pour que l'AG donne mission au bureau de porter auprès des ministères les revendications suivantes :

1. Promouvoir un autre discours pour valoriser les compétences spécifiques des doctorants et docteurs.

2. Assouplir des conditions de travail dans l'enseignement scolaire pour permettre aux doctorants et docteurs de continuer la recherche tout en assurant leurs missions d'enseignement.

3. Améliorer les circulations entre secondaire et supérieur.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des présents, moins deux abstentions. Le bureau remercie les participants à cette commission pour le travail réalisé.

Rapport CoNRS

Aude Mairey lit le rapport CoNRS transmis par Marie-Laure Derat :

« Au printemps, 5 postes étaient mis au concours pour les chargés de recherche avec deux coloriations, et 4 postes de directeurs de recherche ainsi qu'un poste de DR supplémentaire colorié sur la « modélisation en archéologie ». Les classements opérés par la section ont été respectés par les jurys d'admission, à l'exception du choix fait pour le poste DR colorié. Celui-ci n'a finalement pas été pourvu, alors que la section avait choisi un candidat externe.

À ce jour, nous ne savons pas combien de postes seront mis au concours pour 2018. Cette incertitude s'accompagne d'une absence d'informations concernant les modalités du concours, dans la mesure où le corps des chargés de recherche est désormais unifié (CR2 et CR1 sont fusionnés, il n'y aura plus que des chargés de recherche classe normale). La section sera vigilante à conserver un recrutement jeune et à ne pas favoriser les chercheurs avancés au détriment des débutants. Mais il reste des inconnues quant au nombre de candidatures possibles dans ce nouveau contexte (pour rappel, un candidat ne pouvait postuler que trois fois comme CR1, sauf s'il était classé une fois, ce qui lui permettait de se représenter une année supplémentaire).

La section a obtenu cette année 18 délégations (sur 45 demandes, alors que l'an passé seulement 12 délégations avaient été accordées). Il faut cependant souligner, comme cela avait déjà été dit par Aude Mairey pour les années précédentes, que la commission ne maîtrise absolument pas les choix finalement opérés par la direction du CNRS, après des navettes avec les différents instituts du CNRS et les universités. Ce qui prévaut c'est la « politique de site » : favoriser certains sites universitaires et laboratoires en France dans lesquels le CNRS a choisi d'investir. Les classements de la section sont donc bien souvent chamboulés. Les renouvellements de délégation pour un an sont très rarement accordés, un peu moins rarement pour 6 mois supplémentaires. La section a perdu son directeur scientifique adjoint (DSA), préhistorien. Elle devrait bientôt voir un nouvel archéologue nommé à ce poste, toujours en binôme avec un autre DSA, qui a également en charge la section 33 (histoire moderne et contemporaine). Enfin, la nouveauté de l'année 2017 concerne la participation du comité national à l'évaluation de l'HCERES. Pour l'ensemble des laboratoires évalués en 2017 relevant de la section 32, un représentant de celle-ci était présent lors des visites de laboratoire. Cette nouvelle collaboration apaisée entre le comité national et l'HCERES a été très appréciée par les deux parties ».

Rapport CNU

Élodie Lecuppre-Desjardin et Julie Claustre présentent le rapport d'activité du CNU concernant les deux sessions qui se sont tenues en février et en mai 2017. La composition du bureau reste la même que l'an dernier. Le comité est présidé par Sylvie Crogiez-Pétrequin, vice-présidé pour le rang A par Elodie Lecuppre-Desjardin (ELD), pour le rang B par Julie Claustre (JC), et Nicolas Kyriakidis assumant le rôle d'assesseur rang B.

Session des qualifications (30 janvier - 3 février 2017)

La 21^e section a reçu moins de dossiers que l'an dernier, soit **308 dossiers** contre 339 dossiers en 2016, dont **261 dossiers de MCF** (contre 303 l'an dernier) et **47 PR** (contre 36 l'an dernier). On constate donc une chute des MCF et une augmentation des PR liée à un effet générationnel, les soutenances d'HDR ayant été nombreuses l'an dernier.

La 21^e section s'est inscrite dans la suite de celle qui l'avait précédée, avec la même logique de sélection. Les dossiers rejetés l'ont été parce qu'ils ont été jugés :

- hors section
- irrecevables (i.e. ne répondant pas aux critères du ministère)
- non examinés (i.e. ne répondant pas aux critères de la section hérités de la commission précédente)
- non qualifiés.

ELD ne rappelle pas les critères d'évaluations demeurés identiques et renvoie au bilan/présentation de l'an dernier.

Les résultats pour la session 2017 sont les suivants : 261 dossiers de MCF (dont 11 hors section, 22 non examinés, 9 irrecevables et 42 non parvenus) ; 138 dossiers ont été qualifiés.

Session de qualification aux fonctions d'Enseignant-Chercheur- 21 section CNU (30 janvier-3 février 2017)

308 dossiers			
47 PR		261 MCF (dont 11 Hors Section)	
23 qualifiés		138 qualifiés	
Histoire ancienne	Histoire médiévale	Histoire ancienne	Histoire médiévale
9 (39,13%)	14 (60,86%)	70 (50,72%)	68 (49,27%)

La section a reçu 3 demandes de requalification PR dont 2 accordées et 35 demandes pour les MCF, dont 33 accordées.

La session « Evaluation des carrières » (15 au 19 mai 2017)

Comme l'an dernier la 21^e section gère la pénurie, pour les PEDR, les CRCT et les promotions. Cependant, le bon équilibre de notre gestion des quotas l'an dernier nous a sans doute permis de bénéficier de 2 A supplémentaires pour les PEDR. Les quotas imposés par le ministère qui sont de 20 % de A, 30% de B et 50% de C, se sont traduits en 15 A, 22 B et 37 C.

Dans un souci de clarté, ELD rappelle que :

1. le CNU n'émet qu'un avis consultatif et que ce sont les universités qui décident de suivre ou non l'avis du CNU et d'attribuer ou non la prime. Pour la promotion de l'an dernier, le CNU a été informé que deux établissements n'avaient pas appliqué les consignes de la section.

2. Les lettres attribuées correspondent aux évaluations suivantes :

A : De la plus grande qualité

B : Satisfait pleinement aux critères

C : Doit être consolidé en vue d'une prime

D : Irrecevable

3. La lettre finale n'est pas une synthèse des 4 lettres attribuées pour évaluer respectivement les **Publications**, l'**Encadrement**, la **Diffusion**, les **Responsabilités**. Elle s'adapte à l'effet de cohorte pour faire émerger les meilleurs dossiers. Ainsi, un collègue peut très bien recevoir 2 A et 2 B et se retrouver en C, ce qui doit être considéré non comme une sanction, mais comme un simple effet mathématique, si pénible soit-il. Les collègues ont donc intérêt à continuer à déposer des dossiers suffisamment muris et bien composés pour **faire monter** les quotas. Il faut souligner que pour la prochaine campagne, conformément à une décision de la CP-CNU, les quotas de dossiers A, B et C s'appliqueront aux dossiers de MCF et de PR indépendamment les uns des autres, ce qui aura sans doute pour conséquence de favoriser le nombre de PEDR pour les MCF.

Comme l'an passé, la politique du CNU pour l'attribution des PEDR, comme pour les promotions et les CRCT a été de privilégier **la qualité des dossiers** sans tenir compte des disciplines (Moyen Âge, Ancienne, Archéologie, Histoire, Histoire de l'Art) et en pondérant par l'ancienneté dans le grade en ce qui concerne les promotions. Là aussi tous les dossiers font l'objet d'une double évaluation, le spécialiste de la période intervenant en premier et les PR n'étant évalués que par des collègues de rang A.

Les résultats de cette année sont les suivants :

PEDR

Le CNU se prononce sur une cohorte et doit satisfaire un quota décidé par le ministère.

20% de A
15 A

30% de B
22B

50% de C
37C

74 dossiers			
51 PR		23 MCF	
Histoire ancienne	Histoire médiévale	Histoire ancienne	Histoire médiévale
30 dossiers	21 dossiers	15 dossiers	8 dossiers
4A	7A	2A	2A
11B	7B	2B	2B

CRCT

4 dossiers de PR et 20 dossiers de MCF

1 CRCT PR et 3 CRCT MCF

(dont 3 CRCT en médiévale)

Les dossiers de **Congé** pour **Recherche** ou **Conversion Thématique** ont été évalués sur la base de règles identiques de qualité scientifique quelle que soit la discipline. La section a constaté que le message invitant les collègues à soigner davantage leur dossier

a bien été reçu et a noté une nette amélioration dans la présentation des projets. L'attention est toujours particulièrement portée aux MCF en phase d'achèvement de la HDR, sans exclusivité néanmoins. Les candidats qui sortaient de l'IUF, d'une délégation CNRS, d'une chaire d'excellence, etc. n'ont pas été jugés prioritaires.

Pour les promotions :

Là encore, on constate la faiblesse de l'offre et un embouteillage pour la HC des MCF et pour la 1C des PR.

PROMOTIONS	
Professeurs	
2 Ex2 9 dossiers	1 antiquisant 1 médiéviste
5 Ex1 19 dossiers	2 antiquisants 3 médiévistes
7 C1 34 dossiers	4 antiquisants 3 médiévistes
Maîtres de conférences	
13 HC 30 dossiers	5 antiquisants 8 médiévistes

Informations diverses

Campagne 2018

Rappel : Les campagnes de qualification sont désormais totalement dématérialisées. La 21^e section a milité en faveur de cette nouvelle modalité afin de limiter les frais de dossier pour les impétrants. Toutes les précisions sont disponibles sur le site de la CP-CNU. Néanmoins, en cas de problèmes (notamment pour l'envoi de livres dont les candidats ne disposeraient pas du PDF), il est conseillé d'écrire directement à la présidente Sylvie Crogiez-Pétrequin qui veillera à trouver une solution.

L'examen des CRTC se fait désormais lors de la session d'hiver, afin de permettre aux institutions d'anticiper le départ de leurs EC.

Suivi de carrière

En novembre 2016, la 21^e section du CNU s'est réunie en session plénière pour une discussion de fond sur le dispositif du suivi de carrière et a adopté une motion argumentée contre sa mise en œuvre. Elle l'a confirmée lors de la session de janvier 2017. Au total, 31 sections (contre 24) ont adopté des décisions similaires.

L'application ALYA ayant été ouverte par le ministère, de fortes pressions sur les collègues nous ayant été signalées dans certains établissements concernés (vague C), un président de la république dont le programme comporte la fin du CNU ayant été élu, la section a décidé collectivement de se réunir formellement, conformément aux missions du CNU, le 22 septembre 2017. Pour rester fidèle à son analyse du dispositif, elle a décidé d'adopter un avis standard sur l'ensemble des dossiers reçus – aucun de ceux-ci ne faisait apparaître de problème majeur.

Sur la vague (C) des établissements concernés, plus de 80 dossiers étaient susceptibles d'être déposés en section 21, 14 l'ont effectivement été, auxquels se sont ajoutés 2 dossiers « hors-cible » (candidatures volontaires hors des établissements ou des catégories d'enseignants-chercheurs concernés par l'obligation de déposer un dossier de suivi de carrière). Ce très faible taux de réponse, y compris dans des établissements ayant exercé des pressions sur les collègues, confirme que l'opposition au suivi de carrière est très majoritaire parmi les EC relevant de la section 21. Ce taux est conforme à ce que le ministère a observé dans les sections de Lettres et Sciences Humaines (18%). De manière générale, toutes sections confondues, le taux de réponse a été d'environ 40 %, avec de fortes disparités entre sections et entre établissements, le ministère ayant relevé un « effet lié à l'établissement ».

Dernière minute : Mise en place de l'échelon exceptionnel pour les MCF hors-classe créé en 2017. En 2018, cette nouvelle campagne de promotions concerne les MCF ayant 3 ans dans le dernier échelon de la hors-classe au 31.12.2017 ou au 31.12.2018. Le nombre de promotions devrait donc être important : que les MCF HC n'hésitent pas à candidater !

Avenir des docteurs

Les échanges entre la CP-CNU et le MESR durant le précédent quinquennat ont rarement abouti. Les difficultés des docteurs sur la voie de l'insertion professionnelle, particulièrement en France, sont bien connues désormais. Un rapport du CEREQ, n° 2, décembre 2016 formule en conclusion des constats que nous faisons tous :

« Conclusion : Lorsque l'on aborde les problèmes d'insertion professionnelle, on pense rarement que les diplômés de doctorat puissent être concernés par ce problème, Or en France, le taux de chômage des docteurs avoisine les 10 %, L'objectif de cette étude était de s'intéresser à ces 10 % de docteurs – chômeurs. On note tout d'abord que le genre et l'âge des individus demeurent, comme à tous les niveaux, des facteurs accentuant les difficultés d'insertion. Si les conditions de réalisation de la thèse (durée, financement, domaine d'études) ne semblent pas influencer la situation des docteurs 3 ans après l'obtention de leur doctorat, le lieu de réalisation de celle-ci est discriminant, les individus ayant réalisé leur thèse au sein d'une entreprise privée ou d'une école d'ingénieurs ayant moins de difficultés à s'insérer. Nous montrons également que l'activité des individus durant leur thèse (nombre de publications, obtention de la qualification au CNU) est un élément favorisant la situation d'emploi. Enfin, 2 profils de « docteurs-chômeurs » se dégagent de nos analyses : tout d'abord, les femmes issues des filières LSH, droit-éco-gestion ayant un projet professionnel académique et ayant obtenu la qualification CNU mais n'ayant pas été recrutées ; elles ont du mal à sortir de cet objectif professionnel et sont dans une situation très précaire ; ensuite, les hommes sans qualification CNU plutôt orientés vers la recherche privée et issus des filières chimie, sciences de la nature et de la vie, maths physiques et MEII ; ces derniers semblent tout mettre en œuvre pour atteindre leur objectif et affichent une meilleure situation financière. On retrouve ici les problématiques soulignées par l'APEC (2014) d'une part, sur les difficultés pour les docteurs à envisager une autre carrière que la carrière académique classique et d'autre part, sur les réticences du secteur privé à embaucher des docteurs. »

Cependant, les solutions peinent toujours à venir, malgré les sollicitations nombreuses des sections relayées par Jean-Paul Deroin, président de la CP-CNU. (La 21^e section de ce point de vue ne manque pas à chaque AG d'attirer l'attention de tous sur cette situation déplorable). Seul un annuaire des docteurs à mettre à disposition des employeurs a été envisagé en mars 2017.

La prochaine AG du 24 novembre 2017 fera sans aucun doute le point sur la qualité des nouveaux rapports entre la CP-CNU et le MESR

Vie de la Société – Congrès de la SHMESP

Florian Mazel présente tout d'abord le programme du prochain **congrès de Rennes (24-27 mai 2018)** consacré au thème « Contester au Moyen Âge : de la désobéissance à la révolte ».

Didier Panfili, responsable des publications, présente ensuite le volume de congrès d'Arras, mis à disposition dès aujourd'hui et insiste auprès des auteurs sur la nécessité de rendre leur texte dans les délais impartis, afin de ne pas compliquer la tâche des éditeurs. À titre d'information, il souligne que 8 auteurs n'ont pas encore rendu leur article pour les futurs actes du congrès de Jérusalem.

Le président fait une synthèse orale de la présentation du **congrès de Francfort (2019)**, transmise par Pierre Monnet :

« 20 ans après le Congrès de notre Société tenu à Göttingen en 1999 sur le thème de "l'Étranger au Moyen Age", l'Institut Franco-Allemand de Sciences Historiques et Sociales (IFRA-SHS) de Francfort, héritier de la Mission Française en Allemagne de Göttingen (MHFA, 1977-2009) puis de l'Institut Français d'Histoire en Allemagne (IFRA, 2009-2015) hébergé dans l'université Goethe de Francfort, se déclare prêt à accueillir le congrès annuel de la SHMESP en 2019, qui correspondra au cinquantième anniversaire de la création de notre assemblée.

Le thème proposé sera intitulé "Parler et chanter : la voix au Moyen Age". Le sujet couvrira tous les aspects de l'oralité comprise dans des dimensions incluant le chant, la poésie déclamée, la prédication, le sermon, le juron, mais aussi le silence subi ou choisi, celui des moines, des anachorètes, mais aussi des blasphémateurs, des condamnés à la langue coupée, des miraculés qui retrouvent la parole, ou des sourds et muets... Il demandera, en mariant l'étude des supports et des contenus de la voix, une approche croisant les disciplines et les méthodes, entre histoire, anthropologie, musicologie, linguistique, littérature et art ; étant entendu que parler ou manier la voix n'est pas seulement, loin s'en faut, un phénomène physiologique (en lui-même complexe puisqu'il n'existe pas d'organe propre à la voix ou au chant mais que l'opération fait intervenir l'appareil digestif – larynx, langue, dents, bouche... –, l'appareil respiratoire – nez, poumons, cage thoracique – et l'appareil sensitif et auditif).

On pourra se poser la question de savoir quelles valeurs et quels attributs la société médiévale affecte à la voix, comment elle la désigne, comment elle la théorise (rhétorique, arts de la voix...), la met en pratique savante (lecture, dictée), quelles furent les perceptions médiévales de la voix parlée ou chantée, dans la mesure où la voix transforme le langage (timbre, hauteur), le perturbe (bégalement), l'esthétise (mélodicité, chant), le charge d'émotion (rire, cri, colère, effroi, souffrance...), reproduit sa signification cachée (comme dans la rime que ne fait sens qu'une fois prononcée) ou le colore et l'identifie (accents...) et met en correspondance la personne physique et l'énonciation du message dans une société qui ne connaît ni enregistrement ni transmission de la voix à distance (sauf en rêve !), mais est sensible à la vocalité (acoustique, y compris monumentale, portée, intonation, récitation...) et fait reposer la genèse de son monde sur le souffle de son Dieu et sur l'énonciation d'une parole divine tonitruante. On étudiera également les

modalités spécifiques du mélange entre le parlé et le chanté (conte, poésie orale, dits, hymnes...). La cantillation, tant chrétienne que coranique et hébraïque, bénéficiera sans doute d'une attention particulière, de même que les pratiques incantatoires, voire magiques. Enfin, on se demandera quels systèmes, écrits, visuels, iconologiques (les phylactères...) et symboliques permettent de noter et de rythmer par écrit la voix (chant, monodie, déclamation, inspiration, sermon, théâtre...). Bref, on insistera sur la performance de l'oralité, de l'autorité sonore et de la vocalité dans la société médiévale, en croisant les médias, les supports, la codification, l'acoustique, le décor (pupitre, scène, chaire, tribune, porte-voix, tour de guet, minaret...), la théâtralité et la corporalité de la voix (mimique, gestuelle, danse...). On posera la question de savoir s'il existe un régime d'oralité et de vocalité propre au Moyen Age, et si les médiévistes changent de systèmes d'interprétation pour en rendre compte (couple oral/écrit, trilogie parlé/oral/écrit, littérature orale, bas régime vocal versus haut régime écrit...).

Il conviendra dans la constitution du programme de veiller à réserver quelques communications pour les collègues allemands, notre congrès francfortois devant être également l'occasion d'une rencontre entre médiévistes français et allemands, voire entre les deux sociétés de médiévistes.

Francfort se situe à 3h40 de train de Paris en TGV (6 allers-retours par jour), et est relié directement en train depuis Marseille et Lyon ; avec un changement depuis Lille et Strasbourg. Des lignes aériennes directes relient Nice, Marseille, Bordeaux et Paris à l'aéroport situé à 20 minutes de RER du centre-ville.

La ville dispose de l'infrastructure hôtelière d'une métropole internationale et bancaire (siège de la Banque Centrale Européenne) et d'une ville de foires. En dehors des foires (dont il faudra veiller à éviter la tenue en raison de l'augmentation des tarifs hôteliers), de nombreux hôtels offrent des chambres confortables à 60-80 euros la nuit.

Le banquet du congrès pourra se tenir sur la rive gauche de la ville, à Sachsenhausen, qui présente des restaurants pourvus de vastes salles, et proposant des spécialités régionales.

L'excursion du dimanche pourrait conduire les participants à Lorsch (patrimoine mondial de l'Unesco, *Torhalle* carolingienne, restes de l'église du XII^e siècle, Jardin des simples, Grange aux dîmes...), puis à Spire également inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, avec son monument majeur du Saint-Empire, la cathédrale abritant les tombeaux de plusieurs rois et empereurs saliens, Staufen, Nassau et Habsbourg et des traces de la vie de l'une des plus grandes communautés juives médiévales d'Allemagne, avec Worms et Mayence. Les deux destinations présentent en outre l'avantage d'être accessibles depuis la même autoroute du sud et dans la même direction (Lorsch à 60 km de Francfort, Spire à 40 km de Lorsch).

L'IFRA pourra mettre à disposition 5 bourses de mobilité pour jeunes chercheurs. L'Institut dispose d'une logistique éprouvée pour l'organisation des colloques et d'un accès gratuit à la location d'amphithéâtres d'une capacité variant de 200 à 900 places et d'un accès privilégié, pour les déjeuners, aux cinq restaurants universitaires directement accessibles depuis le lieu du colloque.

L'université, la troisième d'Allemagne avec 47.000 étudiants, et son campus des humanités au cœur de la ville sont distantes de 4 stations de métro de la gare centrale.

Note relative au bâtiment IG-Farben Haus du campus de l'université Goethe de Francfort-sur-le-Main :

L'université Goethe de Francfort-sur-le-Main a été créée récemment, en 1914, non à la demande d'un empereur, d'un roi ou d'un prince, mais à l'initiative de la bourgeoisie éclairée de la ville. Elle a gardé de cette fondation urbaine et locale le caractère d'une université ouverte sur un public extra-académique, proche des milieux culturels et économiques de la société civile et son statut juridique d'université de fondation de droit public lui octroie une grande liberté d'utilisation de ses fonds et de ses chaires financées largement par le secteur privé ou para-public.

Avec près de 47.000 étudiants répartis sur trois sites (les sciences naturelles au Nord, les sciences médicales au Sud et les sciences humaines au centre, sur le campus Westend où se déroulera la manifestation du 10 octobre), elle occupe le troisième rang parmi les universités allemandes dans une métropole économique et financière internationale et fortement européenne (siège de la banque centrale européenne). Historiquement, les domaines intellectuels d'excellence de l'université furent et demeurent la chimie, la physique quantique, la philosophie critique (« école de Francfort » avec Horkheimer, Adorno et Habermas) et désormais l'analyse des risques financiers. Elle fut en 1914 la première université allemande à ouvrir une faculté en économie et une faculté en ethnologie. Elle abrite quatre centres de recherche Max-Planck et trois clusters d'excellence. Son budget annuel total de 602 millions provient pour moitié de fonds tiers et de moyens accordés par les fondations. L'université Goethe est jumelée avec l'université de Lyon, un partenariat qui double celui qui unit les deux villes jumelées.

Le bâtiment dans lequel se déroulera le colloque occupe la place centrale du campus Westend situé en plein cœur de la ville. Ce bâtiment a été construit de 1928 à 1931 pour accueillir le siège social de l'entreprise de chimie IG-Farben (alors la quatrième entreprise chimique du monde) par Hans Poelzig (1869-1936), architecte de l'école dite du *Bauhaus* avec Martin Gropius. Après 1945 et le procès intenté à l'IG-Farben pour sa participation à l'effort militaire de guerre nazi impliquant notamment les camps d'extermination du complexe de fabrication de caoutchouc synthétique dit de Buna autour d'Auschwitz, le bâtiment devient le quartier général et le poste de commandement (avec Dwight Eisenhower) des forces d'occupation américaines en Allemagne et en Europe. En 1995, le retrait définitif des troupes américaines consécutif à la réunification de l'Allemagne libère cet énorme bâtiment, imaginé dans un premier temps pour accueillir la future banque centrale européenne. En 1996, décision est prise d'en faire le nouveau siège de l'université de sciences humaines et sociales de l'université Goethe de Francfort qui y installe progressivement toutes ses facultés de SHS à partir de 2001.

Le bâtiment, qui n'a donc pas été initialement prévu pour accueillir une université, superpose toutes les couches mémorielles de l'histoire allemande du XX^e siècle : le grand renouveau culturel et architectural des années 1920 sous la République de Weimar, la politique industrielle, militaire et exterminatrice du III^e Reich nazi, l'occupation d'une Allemagne divisée par les forces américaines et enfin l'épanouissement d'une politique de formation internationale et scientifique renouvelée dans le sillage de la réunification de 1990. »

Claude Denjean prend la parole pour proposer un projet de **congrès à Perpignan en 2020**. L'Université de Perpignan, qui n'a jamais reçu le congrès de la SHMESP, propose d'organiser un congrès sur le thème « Définir les frontières », dans une acception des

frontières tant politique, économique, que d'un point de vue des communautés religieuses. La proposition mise au vote et acceptée à l'unanimité.

Le président fait enfin état des propositions pour les années suivantes : pour 2021, il existe une proposition de nos collègues belges du RMBLF ; en 2022, les collègues de l'Université de Nantes ont fait état de leur intérêt.

Vie de la société – Annuaire et communication

Antoine Destemberg, secrétaire général, fait une brève présentation du nouvel annuaire 2017 de la société, mis à disposition aujourd'hui. Il rappelle que la décision a été prise de proposer, en complément de sa version papier, un annuaire sur le site Internet qui reprendra notamment les mots clefs et les thèmes de recherche afin de permettre des recherches thématiques parmi les membres de la société. Des liens vers les sites Internet personnels pourront également être ajoutés à la demande des membres. En revanche, les coordonnées personnelles, disponibles dans la version papier de l'annuaire, seront exclues de l'annuaire en ligne.

Par ailleurs, un appel est adressé aux membres du comité pour qu'ils veillent à l'avenir à faire remonter les informations concernant les modifications relatives aux laboratoires – changements de statut ou de nom – et aux équipes d'enseignants : si le secrétariat peut parvenir à reconstituer les équipes d'enseignants titulaires, il est en revanche très fastidieux d'obtenir des informations à jour concernant les ATER ou les contrats doctoraux.

Grégory Combalbert, responsable de la communication numérique, présente ensuite le nouveau site Internet de la société, dont la version refondue vient d'être mise en ligne (www.shmesp.fr). Il précise que l'ancien annuaire numérique qui correspondait à un autre site a été importé dans le site général, et évoluera – comme précisé ci-avant – en intégrant les mots clefs des thèmes de recherche et les adresses des sites personnels. Quant à la bibliographie, elle reste inchangée car elle correspond également à un autre site spécifique qui ne peut être modifié facilement. En ce qui concerne les annonces, il est possible de les adresser directement à Grégory Combalbert (gregory.combalbert@unicaen.fr), en plus de les adresser à l'adresse générale de la SHMESP gérée par le secrétariat général, afin qu'elles soient le plus vite possible (et indépendamment de la Lettre de la SHMESP) mises en ligne sur le site.

Le président propose que soit envisagé la possibilité de créer une fonction supplémentaire au sein du bureau, d'adjoint à la communication numérique pour soutenir et alléger le travail du responsable. Ceci sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

A.-M. Helvetius demande s'il est possible d'avoir une extraction des notices de HAL dans la biblio de la SHMESP. G. Combalbert répond que cette solution a été envisagée, mais qu'elle est techniquement complexe et donc impossible pour l'instant.

Enquête sur les postes de médiévistes dans l'enseignement supérieur

Aude Mairey, vice-présidente, présente une synthèse des réponses au questionnaire sur l'évolution des postes de médiévistes au sein des établissements d'enseignement supérieur :

L'objectif de cette enquête était d'avoir une vision la plus claire possible du paysage de la médiévistique dans les universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur – hors CNRS pour lequel on peut renvoyer au dernier rapport de conjoncture de la section 32 du CoNRS (qui avait également effectué un travail sur les EC). Cf. <http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/>

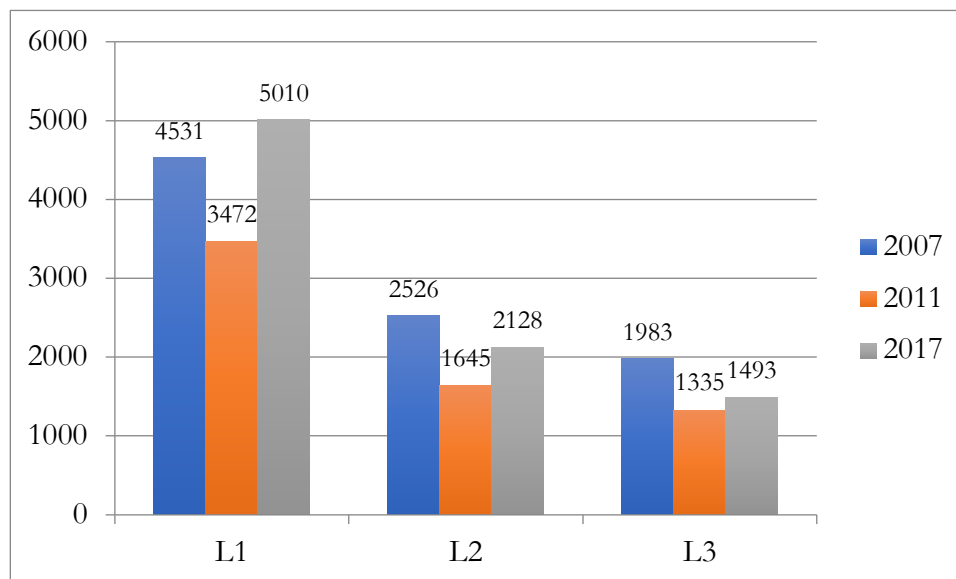
Le questionnaire élaboré a porté tant sur les personnels enseignants, titulaires ou non, que sur l'évolution du nombre d'étudiants – et nous remercions les nombreux membres du comité qui ont répondu – nous avons reçu un total de 56 réponses, ce qui est plus que respectable.

Toutefois, quelques limites doivent être soulignées d'emblée : pour un certain nombre de questions, les réponses ont été très disparates ce qui nous a obligés à en éliminer certaines. Cette disparité est en grande partie liée au fait que les membres du comité n'ont pas toujours pu avoir accès à certaines informations.

Cela dit, cette enquête a bien apporté, nous semble-t-il, quelques éléments intéressants – et pas forcément ceux que nous attendions.

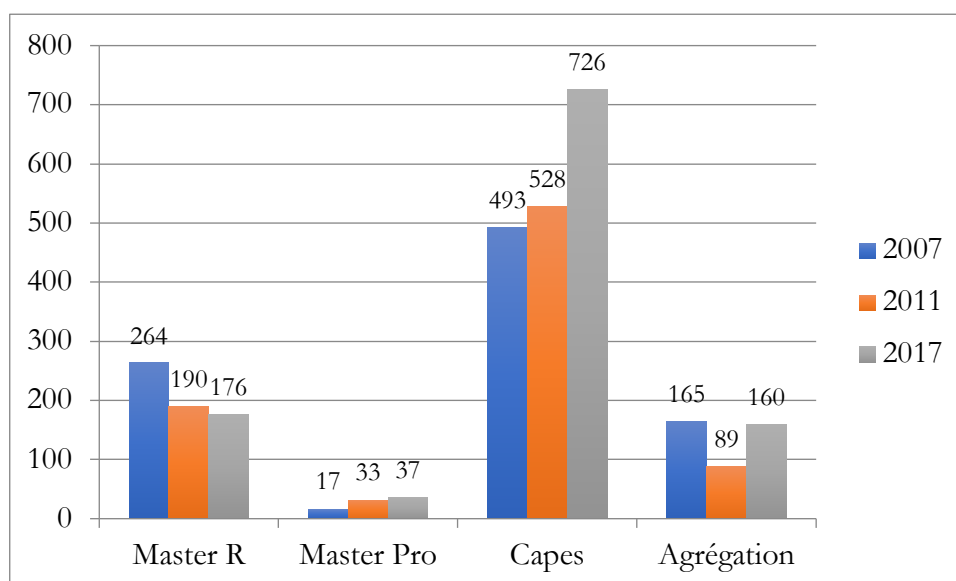
1) Évolution des effectifs étudiants

Graphique 1 - Évolution des étudiants par niveau – Licence



Globalement, on constate une forte diminution entre 2007 et 2011 puis un léger rebond entre 2007 et 2011 pour les L2 et les L3, sans retour au niveau de 2007. L'augmentation globale en L1 peut sans doute s'expliquer en partie par l'effet des portails pluridisciplinaires.

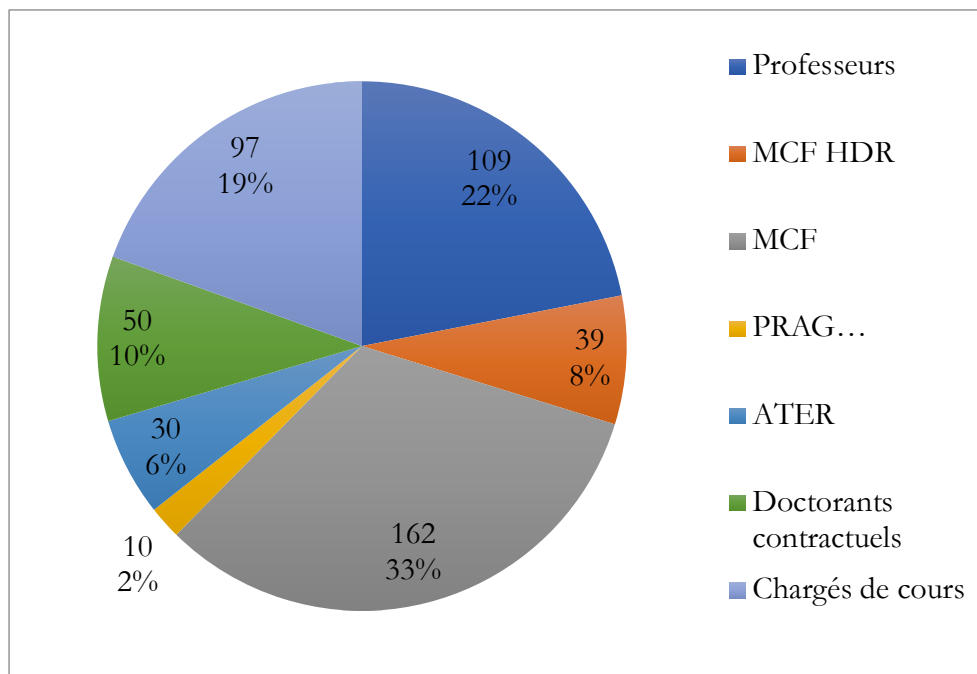
Graphique 2 - Évolution des étudiants par niveau – Master et concours



On observe une baisse régulière des Master recherche (-1/3), en miroir de l'augmentation forte des CAPES/MEEF. Les Master Pro connaissent un lent démarrage dans quelques universités. Quant à l'agrégation, elle suit le schéma général : baisse entre 2007 et 2011 puis reprise, presque au niveau antérieur.

2) Évolution et répartition des postes

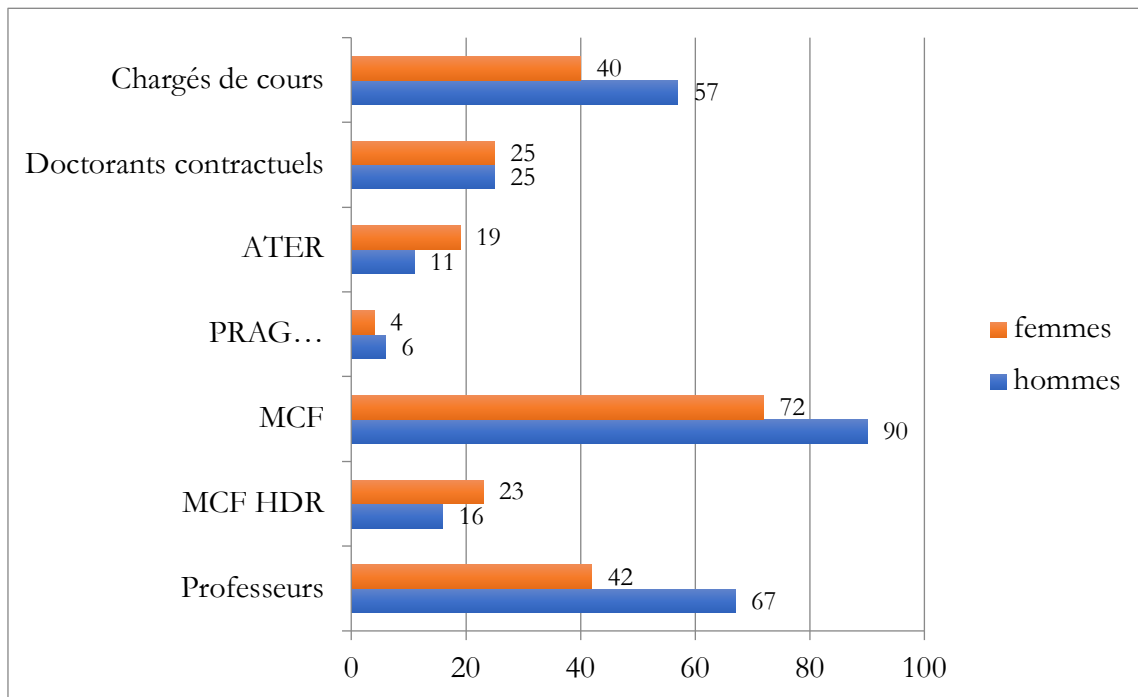
Graphique 3 – Répartition du nombre de postes selon les statuts



On constate une part relativement importante des non-titulaires : 50 contrats doctoraux (28% des non-titulaires, 10% du total) ; 30 ATER (17% des non-titulaires, 10% du total) ; 97 chargés de cours (19% du total, 55% des non-titulaires –, même si cette proportion ne reflète pas tout à fait le nombre total d'heures enseignées (cf. infra, graphique 5). Il y a par ailleurs très peu de PRAG – que l'on retrouve plus fréquemment dans les « petites

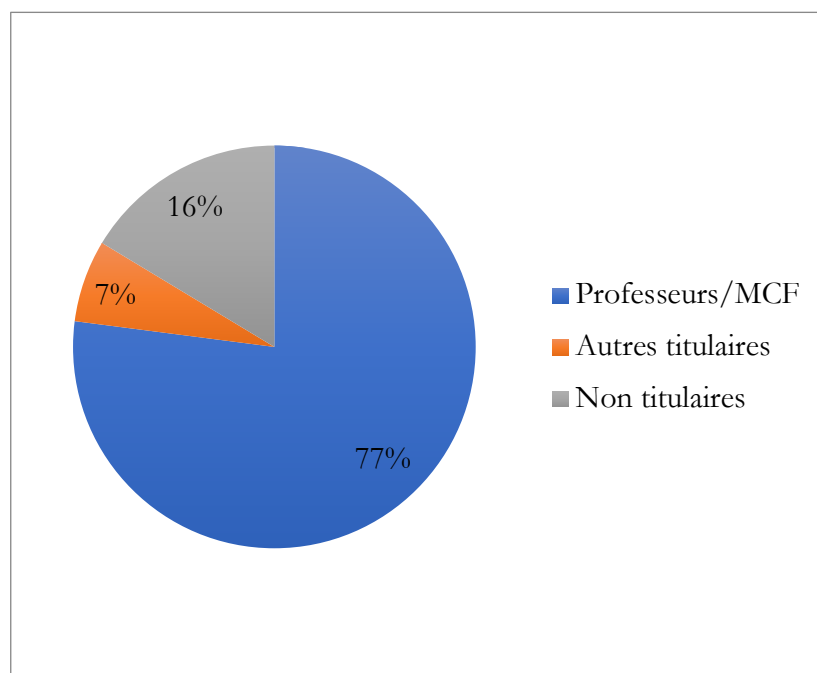
universités ». Enfin, il faut souligner la part importante des MCF HDR : 8% du total, 20% du total des MCF.

Graphique 4 - Nombre de médiévistes par statut et par genre



Il y a une égalité hommes/femmes au niveau du doctorat et même un peu plus de femmes pour les ATER, ce qui est toutefois à relativiser car les chiffres absolus sont faibles. Puis, on constate une dégradation progressive du ratio : 44% de femmes MCF ; 38,5% de femmes PR. Un blocage net est bien visible avec les chiffres concernant les MCF HDR : 59% de femmes.

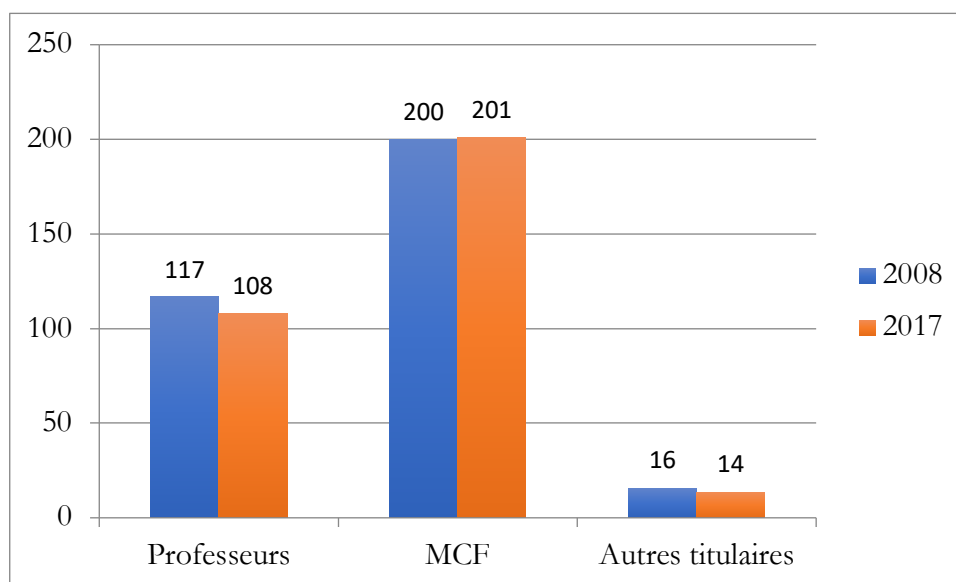
Graphique 5 - Total des heures dispensées en histoire médiévale (49 universités)



La répartition des heures dispensées en médiévale confirme les chiffres du graphique 3, avec une part logiquement plus grande des autres titulaires (PRAG, PRCE) puisqu'ils assurent un double service.

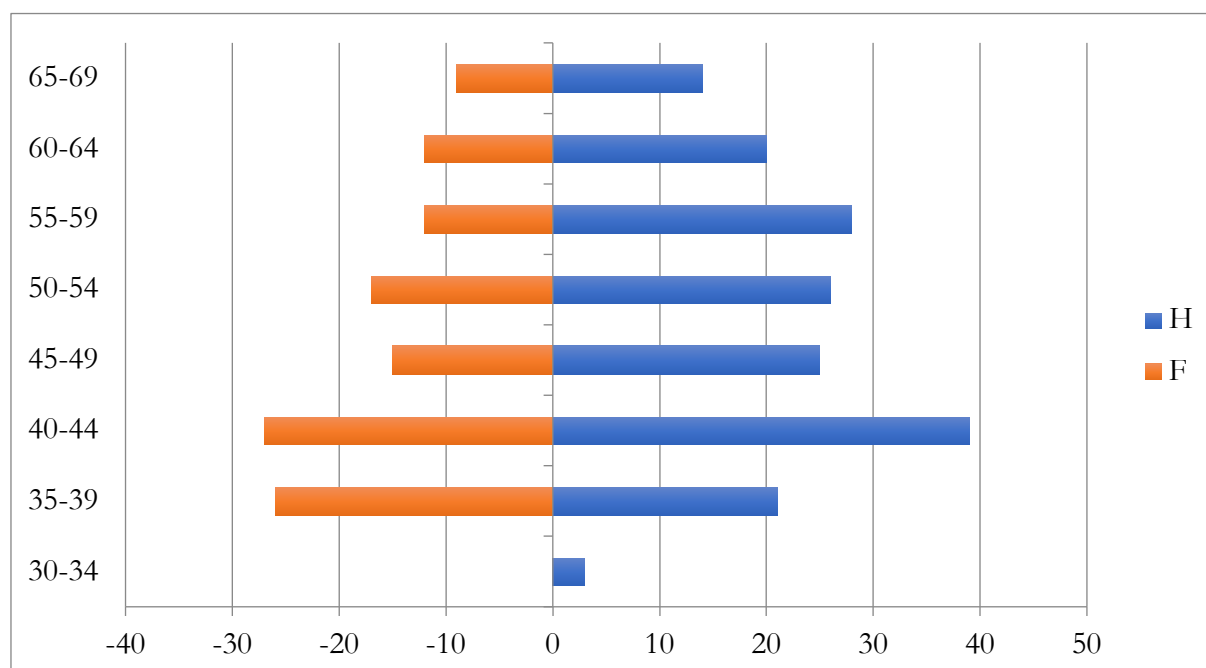
3) Évolution des recrutements ; classes d'âge et postes gelés : perspectives d'avenir

Graphique 6 - Évolution du nombre de postes de titulaires entre 2008 et 2017



Ces chiffres ont été obtenus à partir d'une comparaison entre l'annuaire 2008 et l'annuaire 2017, car nous n'avons pas l'ensemble des réponses dans le questionnaire. Les effectifs sont globalement stables, malgré une légère diminution en ce qui concerne pour les professeurs, pour des effectifs étudiants plutôt en diminution (sauf en L1).

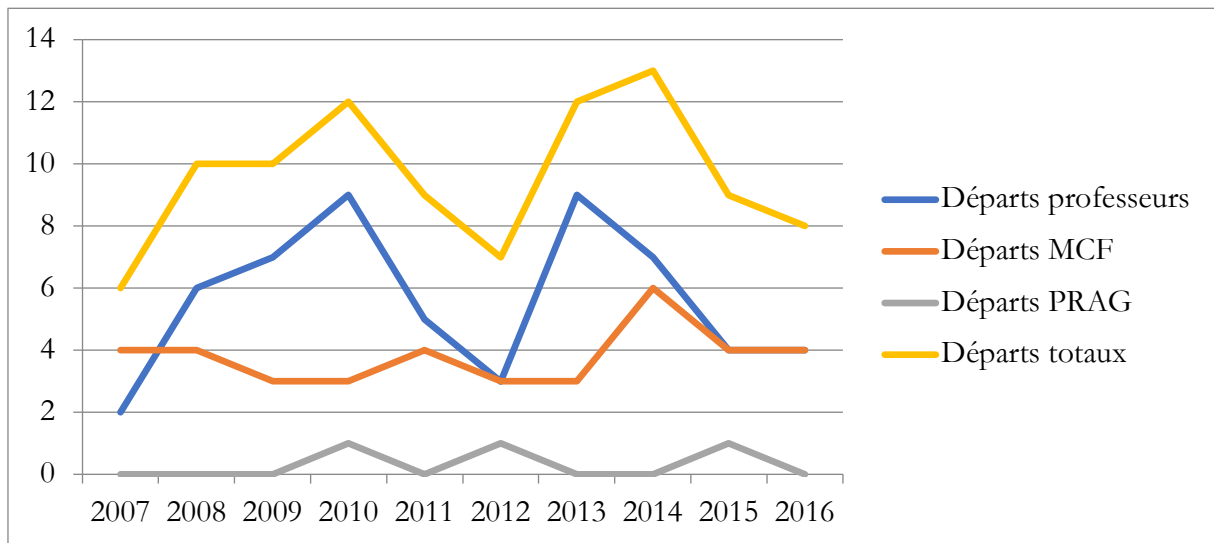
Graphique 7 - Pyramides des âges des enseignants-chercheurs (2014)



Cette pyramide des âges provient du rapport de conjoncture du CoNRS et a donc été réalisée en 2014 sur environ 2/3 des effectifs des EC. Elle montre une féminisation pour

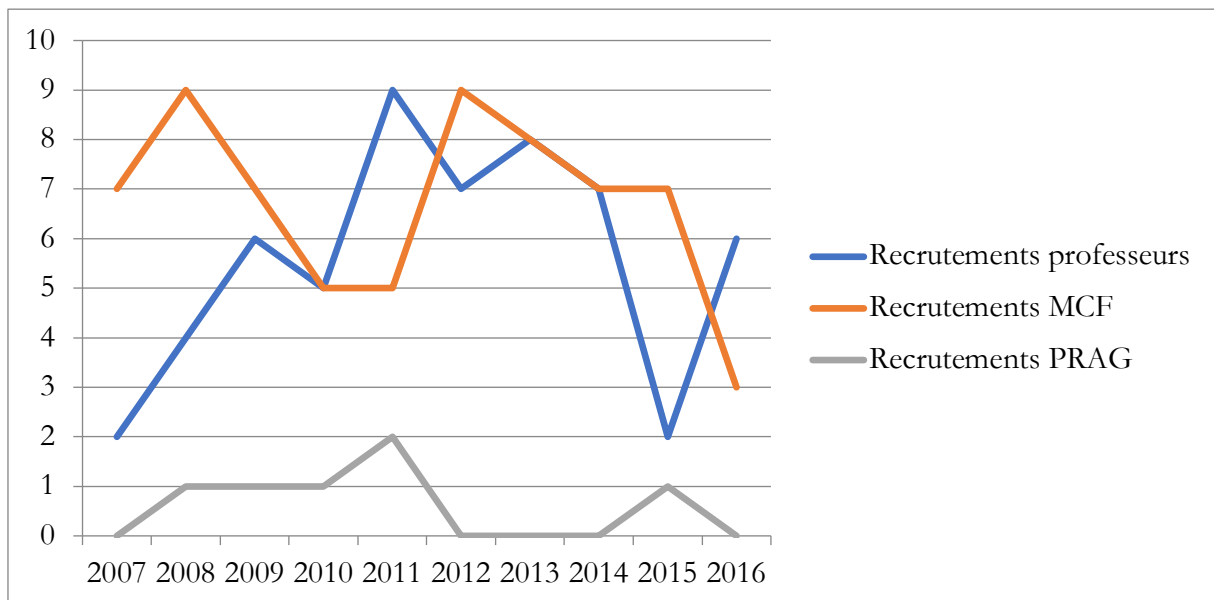
les plus jeunes, confirme un gros bloc 40-50 ans bien installé et un rétrécissement pour les plus de 60 ans, même s'ils représentent une part encore significative.

Graphique 8 - Départs à la retraite des titulaires (2007-2016)



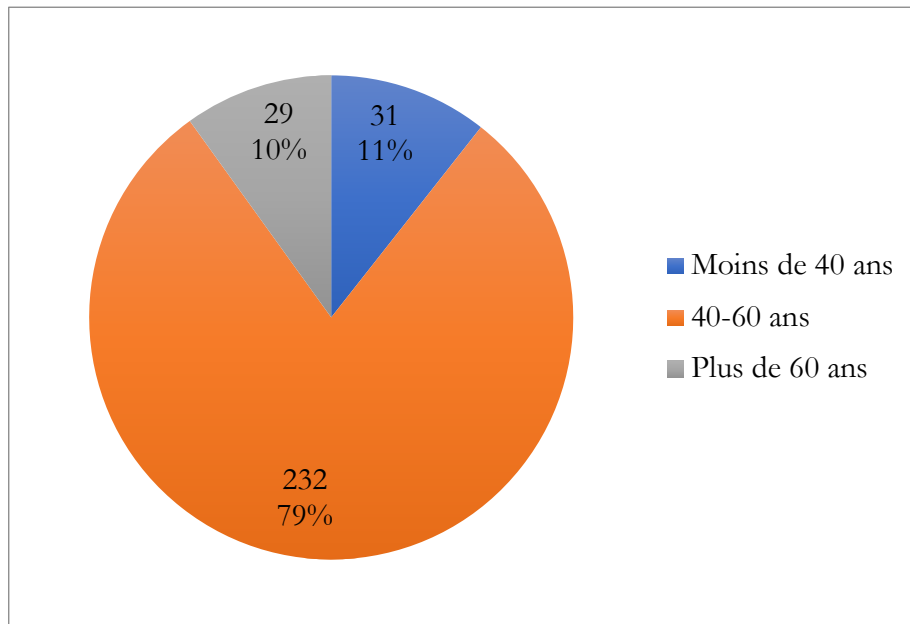
Toutefois, on constate une diminution des départs à la retraite depuis 2014 pour les MCF et 2013 pour les professeurs ; il semblerait que le gros de la vague soit passé. Mais on atteint là une des limites de notre questionnaire, à savoir celles des départs pour d'autres motifs – question que l'on a oublié de poser - mais qui sont de toute manière difficiles à quantifier. Quelques commentaires les font cependant apparaître.

Graphique 9 - Recrutement de titulaires (2007-2016)



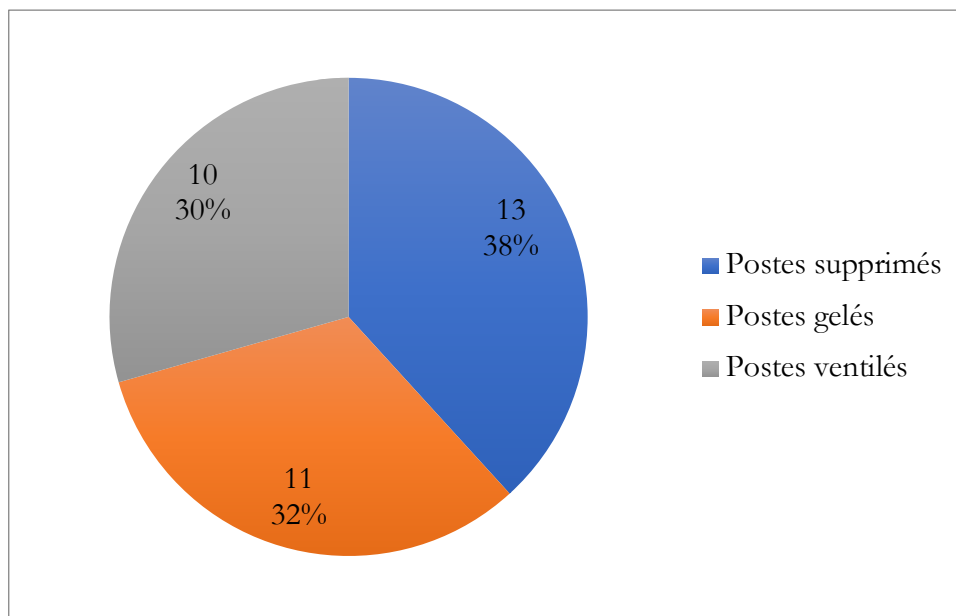
Les évolutions sont en dents de scie, mais on note tout de même une baisse assez importante du recrutement des MCF à partir de 2012 – même si l'on a pu constater une légère reprise en 2017. Mais il est difficile d'en déterminer les raisons exactes : effets de la LRU ou de la démographie ?

Graphique 10 – Nombre de médiévistes titulaires par classe d'âge



La tranche 40-60 ans est sans doute trop imprécise, mais elle constitue l'essentiel des EC. En relation avec la pyramide des âges, on pressent que peu de départs à la retraite sont à prévoir pour les années à venir. Le nombre très faible de moins de 40 ans confirme l'assèchement du recrutement déjà entrevu à la période précédente.

Graphique 11 - Postes perdus en histoire médiévale, 2007-2016 (entre 12 et 14 réponses)



Il y a très peu de réponses à cette question (et effectivement, nous avons oublié la case 0) ; de plus, le cadre chronologique est trop large, mais les commentaires suggèrent que la plupart des postes perdus sont plutôt récents. Notons toutefois le dégel d'au moins 2 postes cette année.

Certaines questions n'ont pas été reprises dans cette synthèse :

- la répartition des heures dispensées selon les niveaux car le nombre de réponses était insuffisant (avec le manque, surtout, de certaines « grosses universités »).
- la moyenne des heures de cours dispensées par les titulaires, car elle ne tient pas compte des décharges diverses et variées, ce qui minimise le travail des EC.

Plus globalement, la limite principale de ce questionnaire, à notre sens, est qu'elle ne reflète pas tout à fait les conditions de travail réelles des EC auxquelles on demande de plus en plus de tâches administratives, de recherches de subventions, etc., qui par nature sont très difficiles à quantifier.

A.-M. Helvetius remercie Aude Mairey et Dominique Valérian pour ce travail. P. Montaubin remarque que les tableaux donnent l'impression d'une stabilité, mais montrent en réalité une diminution des postes de professeurs ce qui a pour conséquence de bloquer les carrières des MCF et annonce de plus en plus de MCF HDR. Il faut souligner que pour la première fois, le nombre d'enseignants-chercheurs en France a diminué cette année. M. Kaplan pointe que les réformes successives des retraites ont abouti à cette situation qu'un professeur prenant sa retraite après une longue carrière voit sa retraite « écrêtée » car elle dépasse le plafond fixé au traitement brut du dernier salaire. Par ailleurs, si les réformes annoncées par E. Macron sont appliquées, le système des retraites va complètement changer d'ici 10 ans, pour passer à une retraite à points : il faut s'attendre, dans les années qui arrivent, à ce que beaucoup de professeurs s'approchant de la retraite partent tous en même temps pour éviter de passer dans le nouveau système. D. Valérian note le déséquilibre dans la parité H/F chez les professeurs, alors qu'il y a équilibre des MCF. M. Kaplan insiste sur ce point qui, pour lui, montre que les femmes – pour des raisons sociologiques que l'on ne peut que constater tout en les regrettant – ne se présentent pas sur les postes de PR, car cela peut imposer de se déplacer tandis que les habitudes restent que ce sont « les femmes qui suivent » dans la carrière professionnelle d'un couple. Pour P. Montaubin, il faut encourager le bureau à recueillir ces données statistiques car elles sont difficiles à obtenir par ailleurs, y compris au CNU. D. Valérian précise que ces chiffres sont malheureusement difficilement opposables aux universités, car l'ouverture des postes qui se joue au sein des CA est maintenant devenue moins lisible à l'échelle nationale.

Rôles et fonctions de la SHMESP

Le président évoque enfin le questionnaire sur le rôle de la société, qui a été diffusé par le biais des Lettres de la SHMESP n° 99 (juin-juillet 2017) et n° 100 (août-septembre 2017) est qui a obtenu très peu de réponses (8). Il se demande s'il faut en conclure à un désintérêt pour le rôle de la SHMESP ? Peut-être pas car en faisant le compte des personnes qui sont un jour intervenues dans les activités de la SHMESP au cours de cette dernière année (commission, congrès, etc.) cela porte à 100 membres actifs sur les 450 cotisants, ce qui est un chiffre plus optimiste.

De ces rares réponses se dégage une tendance qui tend à considérer la SHMESP plutôt comme une société professionnelle, ayant pour fonctions principales la défense des intérêts de la recherche et enseignement, la défense des postes, l'amélioration des conditions de recherche et un rôle de veille déontologique. À ceci s'ajoute son rôle dans l'animation des échanges scientifiques et dans la diffusion d'informations scientifiques, ainsi que la défense de la place du Moyen Âge dans les enseignements supérieur et secondaire, mais aussi auprès du grand public.

En fonction de ces objectifs, D. Valérian définit trois axes qui peuvent alimenter une réflexion destinée à améliorer l'action de la SHMESP :

1. Quel sens cela a d'être membre de la SHMESP ?

Cela renvoie aux questions déjà soulevées du statut des non cotisants – de leur place dans l'annuaire de la société ou dans les listes de diffusion des informations –, de la nécessaire clarification des statuts entre membres associés et membres associés temporaires, ou encore de l'élargissement de notre société à ceux qui ont vocation à y être (archéologues ; CNRS, EHESS, juristes, civilisationnistes...)

2. Quelles orientations nouvelles pour la vie et le fonctionnement de la SHMESP ?

Une volonté déjà affirmée par le bureau est d'associer plus étroitement le comité aux travaux de la société : sous quelles formes ? L'idée d'instaurer une réunion supplémentaire du comité distincte de l'AG peut être envisagée. En ce qui concerne les AG, quelle forme celles-ci peuvent-elles prendre pour susciter une participation accrue de ses membres ? La pratique d'établir des commissions *ad hoc* doit-elle être étendue à de nouvelles thématiques, voire serait-il profitable d'instituer des chargés de mission temporaires ?

L'amélioration de la communication peut également passer par l'affichage et la diffusion d'informations supplémentaires relatives aux thèses en cours, aux programmes de recherche financés, aux initiatives pédagogiques, voire en créant un répertoire des blogs de collègues.

D'un point de vue des actions innovantes, il est aussi possible d'envisager la mise en place de tables rondes et écoles d'été.

La question se pose également de l'amélioration possible des relations extérieures de la société, notamment avec d'autres associations françaises (APHG, associations littéraires, de doctorants et docteurs) et étrangères. On note un certain recul vis-à-vis de ces dernières, notamment en raison d'un certain désengagement au sein Carmen. On peut néanmoins penser à l'idée de contribuer à un annuaire international des médiévistes, à la Medieval Academy, qui s'applique à diffuser des informations, notamment sur les postes, ou à la traduction de Méneštrel. Hors du monde académique, une action doit aussi être envisagée pour faire connaître la société et, à travers elle, pour contribuer à la visibilité des études médiévales.

3. Quelles réflexions communes mener ?

Une première catégorie relève de l'actualité de notre profession, en lien avec les différentes réformes ou le statut des concours. Une deuxième réflexion renvoie aux thématiques scientifiques adoptées pour les congrès, et notamment à la place accordée aux réflexions historiographiques et méthodologiques (par ex. les humanités numériques), éventuellement en envisageant des congrès bi-disciplinaires (avec d'autres associations). Enfin, une troisième réflexion pourrait porter sur la place de l'enseignement dans nos travaux : la question des Master recherche est importante, la manière de les valoriser, mais aussi notre rôle dans le lien avec l'enseignement secondaire, notamment la question du tutorat des Master 2 MEEF certifiés.

É. Rosenblieh insiste sur le fait que la question des Masters est essentielle : il faut avoir une réflexion collective sur ce que l'on peut faire pour maintenir l'attractivité des études médiévales en Master, qui se pose dans beaucoup d'universités. C. Denjean ajoute que la question se pose notamment de ce que l'on peut faire pour montrer, y compris à

ceux qui préparent MEEF, qu'un Master recherche est formateur. D. Valérian suggère de relancer le comité pour entreprendre une enquête sur le Master. Une idée pourrait être de communiquer des témoignages d'anciens étudiants ayant eu un Master en médiévale et ayant intégré des carrières différentes.

Aude Mairey présente l'ambition de la SHMESP de participer, en association avec Menestrel, à un projet d'élaboration d'un site Internet qui rassemblerait des informations et une communauté tournées vers le grand public, avec des notices, un recensement les initiatives, etc. D. Valérian insiste sur le fait que l'utilité de notre activité de chercheurs ou du savoir scientifique que nous produisons n'est plus forcément comprise par une partie du grand public, même s'il est par ailleurs curieux d'histoire. Il faut donc proposer une politique volontariste. É. Rosenblieh constate en effet que la vulgarisation des travaux de recherche cible en effet davantage les personnes âgées (université inter-âges, etc.) qui ne sont pas un public de Master potentiel. Penser à cibler les jeunes est essentiel. Pour C. Denjean, il s'agit d'un travail essentiel mais considérable qu'il faudra se répartir. L'assemblée évoque le travail de vulgarisation d'Actuel Moyen Âge, issu de Non Fiction, qui a été lui-même intégré à Slate. On est donc face à des structures qui ont intégré des logiques de marché. A. Mairey répond que des contacts existent déjà avec ces structures et que l'idée est de les associer dans la constitution d'une sorte de réseau. La question est posée du nombre de personnes composant le public lors des tables rondes organisées par la SHMESP durant les Rendez-vous de Blois. D. Valérian répond qu'il avait cette année environ 75 personnes dans le public présent et que l'on note un intérêt réel pour le Moyen Âge. Fabien Paquet remarque toutefois que la place des médiévistes à Blois semble avoir diminué ; par ailleurs, les médiévistes semblent à la traîne dans les Master d'histoire publique qui sont dominés par les contemporanéistes (cf. Catherine Brice), or les étudiants peuvent être demandeurs, notamment en raison d'une certaine désaffection pour les Master Patrimoine ou MEEF. I. Bretthauer demande quelle forme prendrait le support de ce réseau, car la durée de vie/mode des réseaux sociaux est courte et les jeunes n'ont pas la même pratique d'Internet que nous. V. Gazeau suggère de créer une commission sur ce point.

Le président conclut en évoquant la perspective du cinquantième anniversaire de la création de la SHMESP, en 2019, et appelle aux suggestions pour sa célébration – les 50 ans auront lieu lors du congrès de Francfort. A. Destemberg propose de créer une bourse pour un/des Masters sur l'histoire de la société, qui pourraient être réalisés à partir d'archives et de témoignages. D. Valérian ajoute qu'il est possible de révéler des évolutions historiographiques intéressants à partir d'une étude des congrès.

L'Assemblée générale est levée à 16h48 et le président invite les participants à partager un pot amical.